

LA FEUILLE DE CHENE

Bulletin municipal - Janvier 2026 - N°1

Directeur de publication : Thierry SERIN

Comité de rédaction : Olivier MARTIN - André VIVENS - Laure DURAN

Conception/Impression/Crédits photos : Mairie

Tirage : 370 exemplaires - Gratuit



Horaires d'ouverture de la Mairie



lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h30

mercredi
de 9h00 à 12h00

vendredi
de 13H30 à 19H00



Téléphone
05 65 29 60 98

Mail
contact@larouquette.fr

Site Internet
www.larouquette.org



Edito

Chères Habitantes, Chers Habitants de La Rouquette,

Vous trouverez dans ce premier bulletin municipal de l'année les différentes actions mais aussi toutes les informations concernant les moments importants qui vous attendent au cours des mois prochains.

Exceptionnellement, il n'y aura pas de cérémonie des vœux en ce début d'année pour la raison que vous connaissez : la salle des fêtes est en travaux ! Les travaux d'aménagement ont bien avancé. Malheureusement, le local ne sera pas opérationnel avant juin.

Nous nous engageons depuis plusieurs mois très activement pour que cet outil donne satisfaction à toutes et tous les Rouquettois et au tissu associatif dont la qualité ne s'émousse pas - preuve en est avec la création du Café associatif "Le Bar'Assou". Les travaux du local de l'association sous la mairie avancent et l'ouverture est espérée pour le début de l'été. Malgré tous ces chantiers en cœur de bourg, la Rand'assou revient au programme cette année, le dimanche 12 avril. L'animation aura lieu au stade.

A ajouter dans la liste des évènements indispensables et dès le 15 janvier 2026, nos deux agents recenseurs vont arpenter la commune afin d'effectuer l'enquête de recensement de la population. Vous lirez dans ce bulletin ô combien il est important et nécessaire de participer à cet acte civique. Alors, réservez-leur votre meilleur accueil !

L'année 2025 est close, place à 2026 ! Pas de nostalgie ni de mélancolie devant le temps qui file inexorablement mais la volonté de profiter au mieux des bonheurs simples de cette nouvelle année qui débute. Qu'ils soient nombreux et que collectivement et solidairement nous continuions à avancer ensemble !

Prenez soin de vous, de vos proches, je vous souhaite une excellente année 2026 !

Dates à retenir

Bal Trad : vendredi 9 janvier 21h (salle des fêtes de Vailhourles)

Bal Trad : samedi 14 mars 21h (salle des fêtes de Vailhourles)

Elections municipales (1^{er} tour) : dimanche 15 mars (à l'école de Trigodinas - de 8h à 18h)

Rand'Assou (randonnées VTT) : dimanche 12 avril (stade)

Rénovation de la salle des fêtes

Depuis le 7 juillet dernier, les travaux de rénovation de la salle des fêtes avancent. Après la dépose de la couverture amiantée, la nouvelle couverture a été posée. De nouveaux bardages en façade ont également pris place pour remplacer l'ancien bardage bois. L'extension pour les nouveaux sanitaires intérieurs et extérieurs hommes et femmes a été réalisée ainsi que l'auvent servant à identifier l'entrée principale. Les menuiseries extérieures ont été remplacées par des menuiseries en alu laqué à rupture de ponts thermiques avec vitrage isolant. Autre changement, le grand poteau béton central a été remplacé par un tube acier moins encombrant mais tout aussi efficace.



Le bâtiment étant hors d'eau hors d'air, les travaux d'intérieur s'activent. La structure de la nouvelle centrale de traitement d'air prend forme ainsi que les cloisons périphériques munies d'un isolant sont en cours d'exécution.

De nombreux aménagements restent à effectuer : installation d'une pompe à chaleur, pose d'un nouveau plafond avec éclairage LED, réalisation d'une résine en sol, création d'un nouveau bar muni d'une réserve, reconfiguration du point traiteur équipé d'une chambre froide...



Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)

Notre commune est reprise dans la liste des 91 communes de l'Aveyron soumises aux obligations légales de débroussaillement auxquelles nous devons tous, collectivités et propriétaires d'habitations et/ou de bâtiments, nous conformer.

Après plusieurs réunions publiques, une rencontre organisée à Monteils le 13 novembre sous l'égide de la Direction Départementale des Territoires, de la Sous-Préfecture avec entre autres la participation du SDIS 12, de l'ONF (Office National des Forêts) a permis d'expliquer aux élus présents des communes de l'arrondissement de Villefranche ces obligations.

Nous avions été sollicités pour un chantier témoin à la périphérie de notre école. Nos agents communaux ont procédé au débroussaillement et à l'abattage de quelques arbres des bois à proximité et de

haies pour tenter d'atteindre les objectifs de cette mise en conformité au regard des risques incendies.

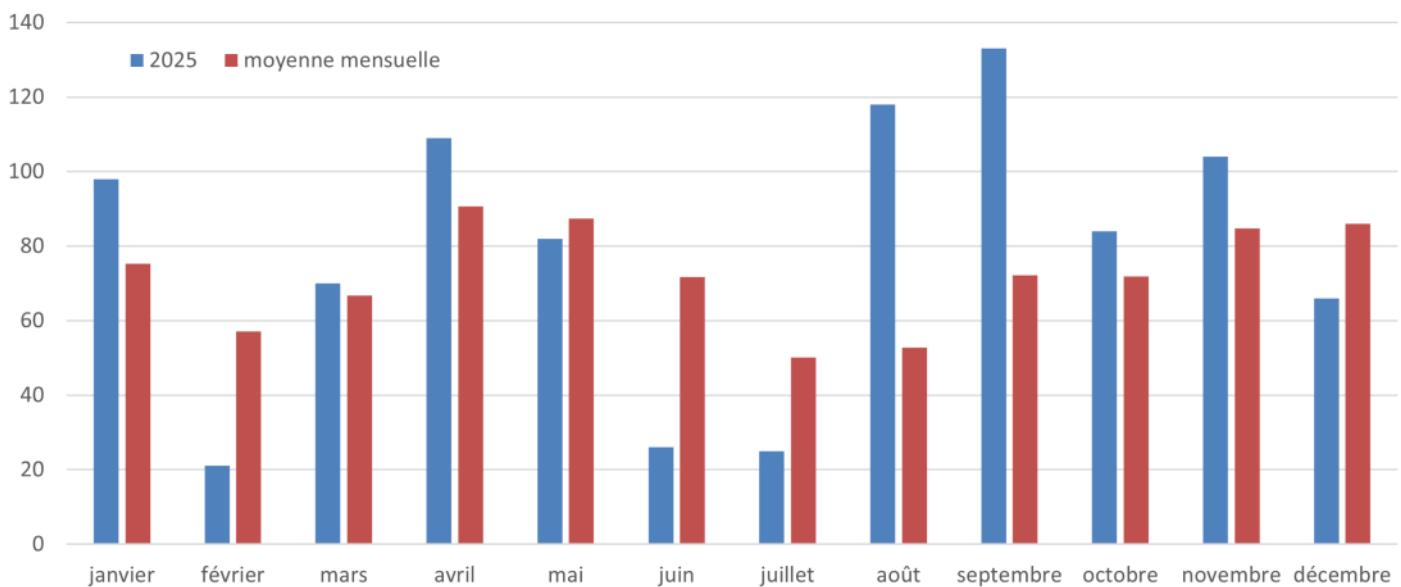
A l'issue de la réunion, une visite sur site de ce chantier à permis de mieux appréhender les travaux à réaliser avec les contraintes liées, bien entendu les difficultés rencontrées mais aussi les objectifs de sécurisation atteints.



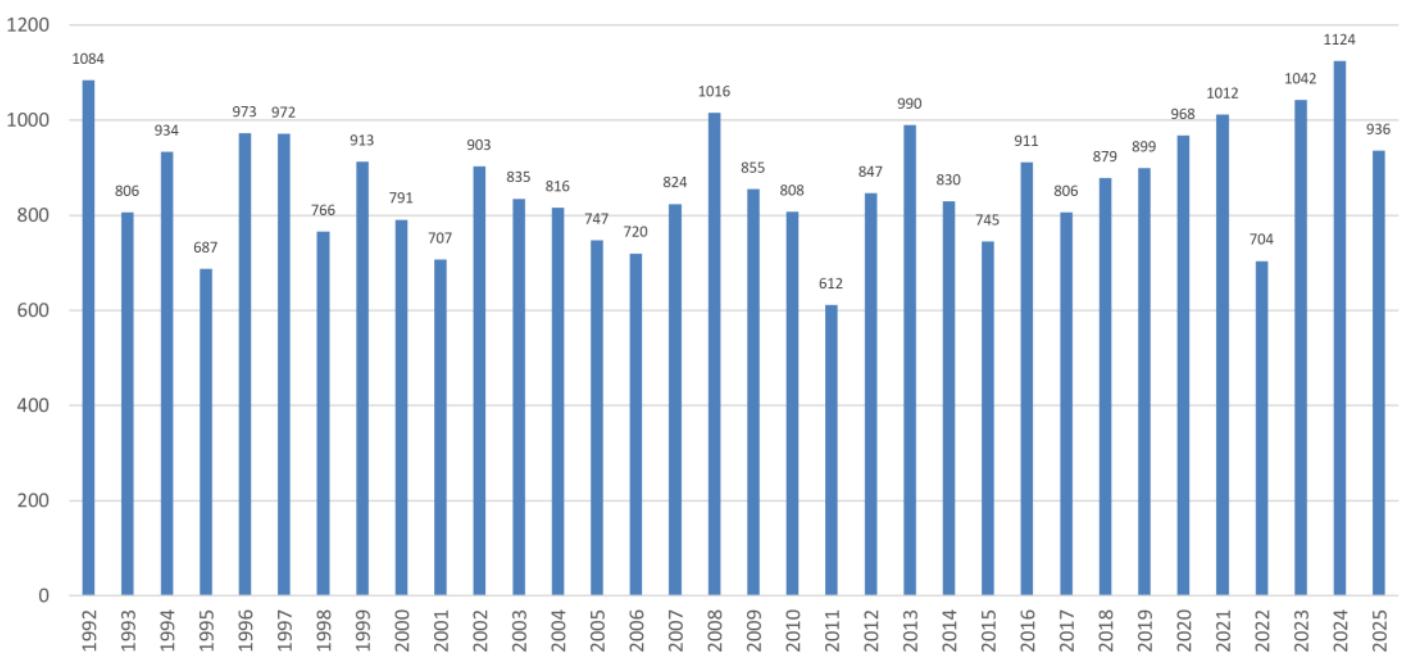
Pluviométrie 2025

Voici un aperçu de la pluviométrie sur notre commune. Les relevés effectués au Mas de Jammes sont assez représentatifs même si des écarts significatifs peuvent être constatés selon les secteurs. 2025 aura été une année dans la moyenne depuis 1992 avec 936 mm.

Comparatif des moyennes mensuelles de la pluviométrie relevée au Mas de Jammes (en mm)



Pluviométrie annuelle au Mas de Jammes depuis 1992 (en mm)



Populations de référence au 1^{er} janvier 2026

Commune de la Rouquette (12205)

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
-----------------------	---------------------------	-------------------

777	18	795
-----	----	-----

Cimetières : procédure de reprise des sépultures en terrain commun

Comme vous avez peut-être pu le constater par les affichages effectués aux cimetières de la Bastide, la Rouquette et Orlhonac, la commune a engagé une procédure de reprise des sépultures en terrain **commun** conformément à la réglementation en vigueur.

Cette démarche concerne les sépultures dont l'existence est parfois ancienne, qui ne disposent pas de titres d'achat et qui sont arrivées au terme de la durée légale d'occupation. Afin d'en informer les familles et ayants droit, **des pancartes ont été installées dans les cimetières** à proximité de chaque emplacement concerné.

Qu'est-ce qu'une sépulture en terrain commun ?

La législation considère qu'à défaut de titre d'achat, un emplacement relève du terrain communal.

Il s'agit donc d'un emplacement gratuit accordé par la commune pour une durée temporaire (en général cinq ans). Ces emplacements ne sont pas des concessions, ils n'appartiennent pas à la famille et ne sont pas renouvelables automatiquement.

Les familles, proches ou ayants droit des personnes inhumées sont donc invités à prendre contact avec la mairie avant le 31 janvier 2026 afin d'étudier les différentes possibilités (transfert vers une concession, regroupement familial, etc.).

Sans manifestation de la part des familles avant cette date, la commune pourra alors procéder à la reprise des sépultures, dans le respect de la réglementation et de la dignité des défunt. Les restes seront réinhumés avec toute la décence requise dans une sépulture communale convenablement aménagée.



Élections municipales

Inscription sur les listes électorales

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Depuis la mise en place du Répertoire Electoral Unique, les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées tout au long de l'année.

Afin de pouvoir voter lors du prochain scrutin, les personnes qui souhaitent s'inscrire peuvent :

- déposer leur demande en mairie jusqu'au vendredi 6 février 2026 munies du formulaire d'inscription (Cerfa n° 12669*02 disponible en mairie ou en ligne), d'une pièce d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins de 5 ans et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- faire la démarche en ligne via le site Service Public jusqu'au 4 février 2026.

Les personnes déjà inscrites mais qui n'auraient

pas reçu leur carte électorale lors des dernières élections et/ou qui auraient déménagé à l'intérieur même de la commune, sont invitées à le signaler et à transmettre un justificatif de domicile au secrétariat de Mairie.

En cas de perte de la carte électorale, aucun duplicata ne sera délivré. Si besoin, une attestation d'inscription peut être établie par le secrétariat de Mairie.

INFORMATION

Le 1^{er} tour des élections municipales sera le **dimanche 15 mars 2026**.

Le bureau de vote se tiendra à l'école de Trigodinas de 8h à 18h.

NB : Le 2^{ème} tour aura lieu le dimanche 22 mars.

Bibliothèque municipale

Située à l'étage de la Mairie (ancien CELER), notre bibliothécaire bénévole Martine FRANCES vous accueille et conseille sur le prêt de livres (romans, policiers, documentaires...).

De nombreux ouvrages sont à disposition. La bibliothèque propose de nombreux livres grâce aux dons et aux achats récents effectués chaque année pour faire évoluer le fond.

En cours d'informatisation, vous aurez le plaisir d'accéder à la totalité de la liste des ouvrages sur un portail internet prévu à cet effet dans les toutes prochaines semaines...



HORAIRES D'OUVERTURE

- Tous les 1^{ers} lundis du mois
- de 15h00 à 17h00

CONTACT

Nous vous précisons aussi que si des personnes sont intéressées pour d'autres créneaux d'ouverture, vous pouvez prendre contact avec Martine.

- Tél. : 05 65 29 51 32

Trad Folk en Villefranchois

L'association vous propose deux bals à Vailhourles (travaux en cour à la salle des fêtes de La Rouquette) :

- vendredi 9 janvier avec Kitch à Claou et Rémi Geffroy
- samedi 14 mars avec Quercy Trad Orchestra et Tradalam



Recensement de la population 2026

Cette année, la commune de La Rouquette réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du **15 janvier 2026**.

Comment ça se passe ?

Un document sera déposé dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 22 janvier 2026 ou pour toute information concernant le recensement dans notre commune, vous pouvez contacter Virginie secrétaire de Mairie et coordinatrice de la campagne de recensement au 05.65.29.60.98 / contact@larouquette.fr

Les agents recenseurs qui travailleront sur la commune à partir du 6 janvier afin de réaliser leur tournée de reconnaissance sont Mme Andrée Vivens et M. Claude Déjardin. Merci d'avance de leur réserver votre meilleur accueil !

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. **Définir le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 15 janvier 2026.
Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

**Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité
à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.**

 le-recensement-et-moi.fr

Plus d'informations également auprès de votre agent recenseur ou de votre mairie. Le recensement de la population est gratuit.



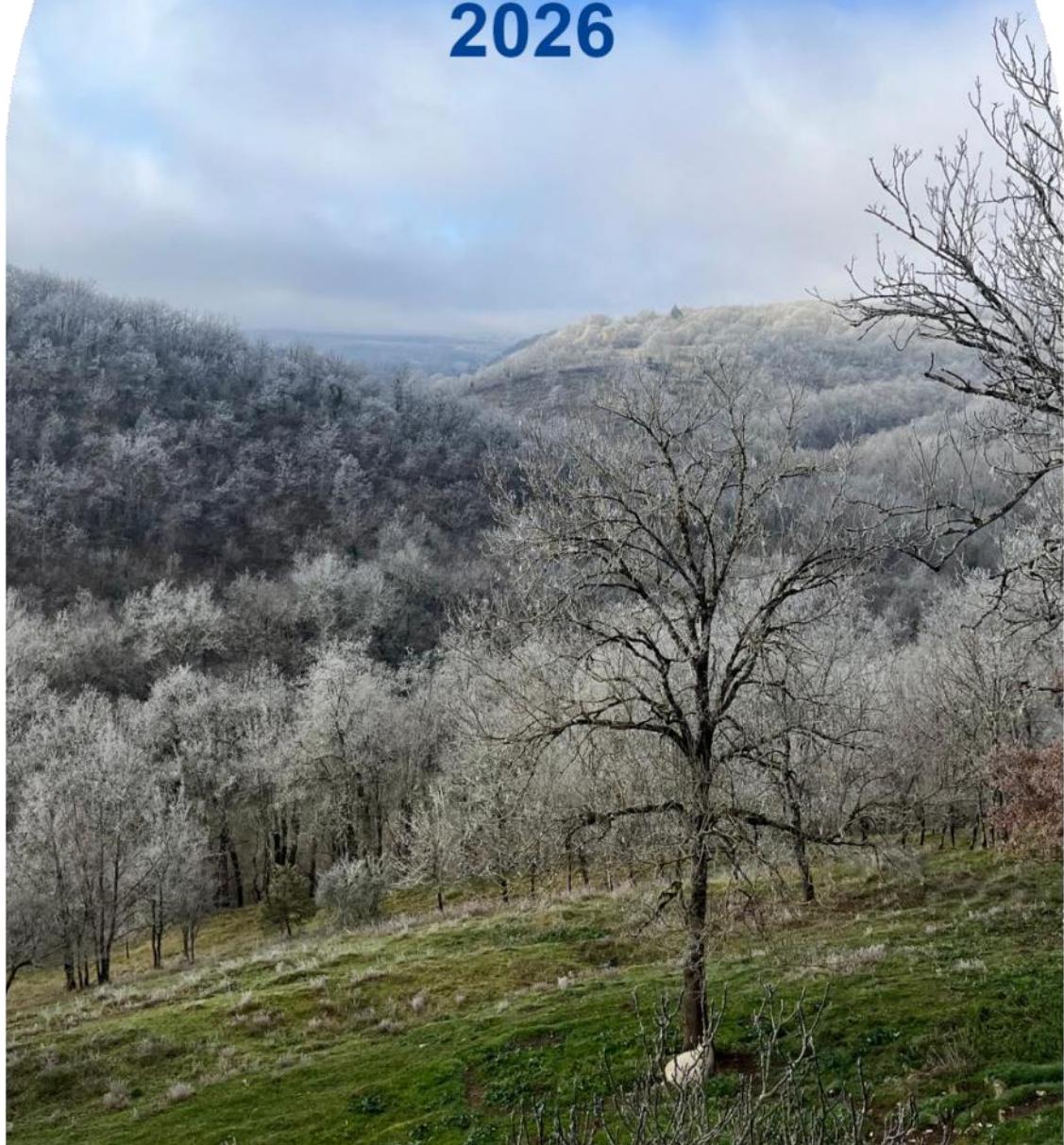
Recensement de la population 2026



Vos réponses aujourd'hui
construisent la vie locale
de demain.

BONNE ANNÉE

2026



Chers Rouquettois,

Au nom de toute l'équipe municipale, nous tenons à vous exprimer nos vœux les plus chaleureux pour l'année 2026. Que cette nouvelle année soit synonyme de bonheur dans tous les aspects de votre vie.

L'équipe municipale.